

TAILGATE Club de football ROUGE ET OR
SAISON 2010



Le présent contrat lie les parties suivantes :

Compagnie : _____ ET
Adresse : _____

@ : _____
Tél. _____

LE CLUB DE FOOTBALL ROUGE ET OR
SAS, BUREAU 2254
2300, rue de la Terrasse
Université Laval
Québec, Québec G1V 0A6

Représenté par : _____

Représenté par : Mme Shirley-Ann Sheridan
418-656-FOOT (3668)

Cette entente concerne la réservation d'un emplacement, situé dans le stationnement # 303 de l'Université Laval, destiné à l'usage des membres de votre groupe qui se réuniront lors de l'avant-match du _____.

MONTAGE ET DÉMONTAGE

1. Le montage des chapiteaux peut être effectué la veille de la partie. Toutefois, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :
 - Pour un match présenté le dimanche : **le chapiteau peut être monté la veille, à l'emplacement désigné, à compter de 17h30.**
 - Pour un match présenté le samedi : **le chapiteau peut être monté la veille, à l'emplacement désigné, à compter de 21h30.**

Le défaut de se conformer à cette directive pourrait amener la suspension immédiate des travaux en cours ainsi que le démontage des installations déjà effectuées avec frais et dépens contre l'installateur.

Nous vous remercions de nous aider à préserver de bonnes relations avec nos usagers des stationnements et de faire en sorte que nous puissions continuer à vous permettre d'utiliser les espaces à l'avance.

À noter également que, dans aucun cas, l'Université Laval ou le Club de football Rouge et Or ne peuvent être tenus responsables des vols ou bris de matériel vous appartenant en propre ou propriété de vos sous-traitants. Pour des fins de prévention, si vous souhaitez amorcer l'installation d'un chapiteau la veille d'un match, nous vous recommandons d'installer d'abord la structure et le toit et d'effectuer le montage des murs le matin du match. Sachez également que durant toutes ces années, aucun méfait n'a été rapporté.

2. Le démontage doit obligatoirement s'effectuer avant la fin de la journée du match. **Votre fournisseur de chapiteau doit obligatoirement boucher les trous occasionnés par les encrages avec de l'asphalte froid. Le défaut de se conformer à cette directive et de réparer correctement la surface donnera lieu à une facturation pour les dégâts occasionnés ainsi que pour les réparations effectuées.**
3. Prière de laisser le stationnement dans l'état où vous l'avez trouvé à votre arrivée. Les cendres de BBQ doivent être disposées dans les poubelles rouges. Aucune cendre ne doit être versée dans les poubelles blanches. (Aviser votre traiteur s'il y a lieu). Veuillez

également à ce que les « Tie rap » ou autres déchets soient ramassés et jetés à la poubelle et non pas abandonnés sur le stationnement lors de votre départ.

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

1. Vous devez fournir à l'avance les dimensions de votre chapiteau afin de nous aider à mieux gérer l'espace dans le stationnement. Pour des raisons de sécurité, assurez-vous de placer les équipements destinés à préparer la nourriture à l'extérieur du chapiteau où vous recevez vos invités, soit en « plein-air », soit dans une tente 10 x 10 adjacente à celui-ci. **Avissez également votre traiteur de cette recommandation ainsi que de l'heure du démontage du chapiteau.**
2. Bien que vous puissiez convenir avec le ou la responsable du tailgate d'un emplacement prédéterminé, **notez que des changements peuvent intervenir lors du montage, en raison de facteurs incontrôlables.** *Les usagers (détenteurs de vignettes) demeurent toujours prioritaires et en aucun temps il sera possible de déplacer une voiture stationnée en règle.* Si un tel conflit survenait, votre emplacement sera relocalisé le plus près possible de l'endroit convenu au préalable.

SERVICES DISPONIBLES

Comme l'année dernière, nous fournirons quelques services sur place tels des toilettes sèches ainsi que des contenants destinés à la récupération. Des agents du Service d'ordre de l'Université Laval seront également sur place dès 6h30 pour orienter vos participants, vous donner quelques astuces de prévention aux incendies et voir au bon déroulement. Pour nous aider à couvrir ces frais, nous vous facturerons selon votre nombre de personnes reçues :

Nombre de personnes	Montant
100 personnes et moins	100.00\$
Entre 100 et 199 personnes	150.00\$
Entre 200 et 299 personnes	200.00\$
300 personnes et plus	250.00\$

Depuis plusieurs années (14 ans), nos partenaires participent activement à la réussite et au succès de notre équipe. Pour cette raison, nous vous invitons à les encourager concrètement en choisissant leurs produits. Vous pouvez communiquer avec leur représentant pour obtenir « les meilleurs prix du marché »... garantie!

BRASSERIE LABATT : M. Serge Gravel Tél. : (418) 687- 5050 ext. 2020

**ALEX COULOMBE Ltee : M. Marc Dussault Tél. : (418) 687-2700 ext. 360
(Produits PEPSI)**

J'ai bien lu et compris tous les règlements concernant les « tailgates » du Club de football Rouge et Or Saison 2010 et m'engage à les respecter. En cas de non respect de ces règles, le Club de football Rouge et Or pourra exiger le démontage de mon chapiteau et facturera mon fournisseur d'une amende de 100.00\$.

**** Veuillez cocher l'énoncé ci-haut s.v.p. avant de nous retourner votre copie signé.**

Signature du représentant désigné par la compagnie

Date